



Mairie de MONTAIGU  
4 Rue du Prieuré  
02820 MONTAIGU

**Arrêté N°19-2025**

## **ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'INTERDICTION D'ACCÈS À L'AIRE DE PIQUE-NIQUE**

Le Maire de la commune de MONTAIGU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu les travaux de restauration de l'église du 30 avril 2025 au 31 juillet 2026 et l'implantation d'une base de vie des entreprises sur l'aire de pique-nique;

Considérant qu'en raison de mesures de sécurité, il y a lieu d'interdire l'accès à l'aire de pique-nique ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Durant la durée des travaux de restauration de l'église et l'implantation d'une base de vie des entreprises sur l'aire de pique-nique, celle-ci sera interdite aux piétons du 30 avril 2025 au 31 juillet 2026.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié par les soins du Maire.

**Article 3 :** Madame le Maire et Monsieur le Commandant de gendarmerie de Sissonne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montaigu, le 2 mai 2025

Le Maire,  
Caroline MITOUART